La bibliothèque, recouvert d'un drap orné d'étoffes blanches, est placé seul un haut baldaquin entouré de quatre grands candélabres d'argent. En avant, le cercueil noir bordé d'argent sur lequel sont exposées les décorations ; à côté, l'urne funéraire.

Non loin, se trouve la voiture où sont exposés tous les sceaux de France et les orifiaux des constitutions et des chartes.

Tous les huissiers portent l'épée cravatée de crêpe.

Près du cercueil se tiennent les membres de la famille. Le défilé des invités et du public devant le corps a commencé vers 21 heures. En même temps, dans les salons du premier étage de la chancellerie, avaient lieu, par les membres du cabinet du défunt et les directeurs du ministère, les réceptions des corps constitués, du personnel de tous les service ressortissant au ministère de la Justice et des délégations des Parquets de Paris et de province et des chefs de Cour.

A 1 h. 3/4, un grand remous se produit dans les couloirs et les salons. La foule bariolée de Blanches hermines, de galons et d'aiguillettes étincelantes devient silencieuse. C'est M. Fallières qui vient saluer la dépouille de M. Guyot-Dessaigne. Il est rejoint par les ministres, les sous-secrétaires d'Etat, le gouverneur militaire de Paris, le grand chancelier de la Légion d'honneur, les deux préfets et une multitude de hauts fonctionnaires qui lui serrent gravement la main.

Le président de la République demande à présenter ses condoléances à Mme Guyot-Dessaigne, mais il lui est répondu que la veuve du garde des sceaux est très souffrante et alitée. M. Fallières remonte en voiture et rejoint l'Elysée. Pourquoi ? Le protocole défend, paraît-il, au chef de l'Etat de suivre le convoi funèbre d'un aussi mince personnage qu'un garde des sceaux.

A 2 heures précises, le cortège est formé et quitte la place Vendôme. Comme nous l'avons annoncé, les honneurs militaires dont rendus, conformément aux dispositions du décret du 20 juin 1907, par des détachements de troupes représentant les trois quarts de la garnison de Paris.

Sur la place Vendôme, le défilé des unifformes est vraiment pittoresque. Les habits brodés des diplomates coudoient les uniformes chamarrés des généraux et des officiers supérieurs, et les robes rouges ou noires des magistrats de tous ports. C'est un chatoiement de couleurs qui forme un contraste curieux avec les pardessus sombres des ministres et des autres personnages officiels sans uniforme.

Que de couronnes ! que de fleurs ! Il en est arrivé de tous les coins de la France, de tous les Parquets. S'il faut en juger par cette manifestation fleurie, M. Guyot-Dessaigne devait être bien populaire parmi ses subordonnés.

Malgré le froid piquant, les curieux sont nombreux. La population parisienne aime les déploiements de troupes et les défilés d'uniformes brillants. Sur le parcours qui comprend les rues de Castiglione, Rivoli, Saint-Antoine, la place de la Bastille et la rue de Lyon, les gardiens de la paix des arrondissements traversés forment la haie.

Le cortège bombre s'arrête sous le grand hall de la gare de Lyon qui a reçu une parure de circonstance.

Et, tout de suite, les discours commencent. Parlent successivement :

M. Clemenceau, président du Conseil, au nom du ministère ; M. Antonin Dubost, président du Sénat ; M. Henri Brisson, président de la Chambre ; M. Cruppi, président de la gauche radicale de la Chambre ; M. Forichon, premier président de la Cour d'appel de Paris, au nom de la magistrature ; enfin, par M. Chambige, au nom des représentants du Puy-de-Dôme.

Si le défunt avait seulement le quart des vertus que lui ont prêtées ces orateurs diserts et abondants, ce fut un bien digne homme.

Du discours de M. Clemenceau nous détachons le passage suivant :

Je n'ai pas qualité pour déterrer sur garde des sceaux du présent Cabinet des éloges auxquels il pourrait sembler que notre bon collaborateur n'a pas une part exclusive. Il me suffit de constater qu'à toute heure notre cher compagnon d'espérances et de peines, nous a donné l'exemple de la plus haute conscience du devoir républicain. Quelle satisfaction personnelle cela pourrait-il ? Quelle récompense est-il cherchée ? Il n'a rien réclamé que le moyen, après avoir tout donné de lutteur, de mourir plus encore pour le bien de pays, pour l'achèvement d'une société meilleure. Mourir jeune, disaient les anciens, c'est être aimé des dieux. Plus favorisés encore ceux à qui il fut donné de bien remplir une longue vie, ceux dont on pourra dire que dans l'âpre lutte contre l'égoïsme, contre l'injustice, contre les abus de la force, ils sont sortis à l'honneur.

M. Antonin Dubost, président du Sénat, prononce ensuite le parole ci :

Les circonstances qui ont entouré son dernier moment : la fête impérieuse des dissentiments politiques dont la fin était, par une raison d'intérêt général, impatiemment attendue de l'opinion ; les incidents qui en traversèrent le cours, mais qui avaient, du moins, le mérite de manifester, dans l'assemblée, un commun désir de sincérité et de vérité, et de provoquer en même temps, d'une manière éclatante et spontanée, l'hommage de tous les partis pour la probité politique et la loyauté de celui qui n'avait plus que quelques instants à vivre ; les témoignages de douleur de son amitié de ses collègues de ses collaborateurs, sont enfin contribué à rendre plus poignante l'émotion que nous ressentons tous.

M. Brisson, président de la Chambre, prononce son discours ainsi :

Quelques heures à peine après la mort soudaine de M. Guyot-Dessaigne, je disais à la Chambre la douleur que m'avait causée la prématurée nouvelle. Et maintenant, au moment où se dépouille mortelle va reposer au milieu de ces populations d'Auvergne qui le chérissaient, je songe à leur douleur et à leur désolation.

Le public, qui ne voit que nos luttes désordonnées ou parlementaires, luttes rapides qui parfois nous paraissent injustes, même crées de public, qui d'ailleurs ne voit ces luttes que de loin, le public sait rarement de quoi très souvent est faite la popularité des hommes que leurs concitoyens envoient siéger parmi nous. Elle est faite de longs services rendus à la commune, au canton, à toute une région ; elle est faite aussi du spectacle des qualités morales déployées dans la petite cité, dans l'exercice des mandats locaux, de la dignité de la vie, de la générosité, du désintéressement, de l'activité, des vertus en un mot de celui que la passion de l'intérêt public a saisi dès sa jeunesse, dès son adolescence même et dont elle a fini par prendre toute la vie.

Puis après avoir tracé la vie publique de M. Guyot-Dessaigne, M. Brisson termine en disant :

Tel fut le bon citoyen, le serviteur de la République, le collègue que nous avons perdu.

Nous le remettons à ses amis, à ses concitoyens. Que de larmes, de larmes sincères seront versées sur le passage de son convoi ! Dans cette terre d'Auvergne où il était profondément aimé et, disons-le, dans notre généreuse France, les cœurs reconnaissants sont nombreux : ils suivront à lui faire un beau cortège.

Du discours de M. Cruppi, président du groupe de la gauche radicale de la Chambre, nous détachons le passage suivant :

C'est au nom de sa famille parlementaire que j'apporte à Guyot-Dessaigne le témoignage public de notre deuil et l'émotion de nos adieux. Ancien président de la gauche radicale, il avait depuis longtemps, au milieu de nous, l'autorité d'un chef. Il était le guide le plus sûr, l'ami le plus fidèle. Eloigné de nos travaux par sa haute fonction, il s'inquiétait sans cesse avec les soins de l'affection la plus attentive, de nos réunions, des mille objets qui, au Palais-Bourbon, composent la vie quotidienne d'un groupe nombreux de députés.

Il fut avoir vécu cette existence si variée, parfois si émouvante pour connaître la valeur, la continuité, souvent aussi le charme et la solidité des relations que nouent les hommes politiques dans ces réunions où du choc des idées se dégagent les espérances et l'orientation d'un parti.

Guyot-Dessaigne était un fervent de cette vie parlementaire ; il y consacrait toute son énergie, toute son activité.

Enfin M. Forichon, sénateur, premier président de la Cour d'appel, parle au nom de la magistrature :

Au nom de la magistrature, j'apporte au garde des sceaux, dont le décès a causé dans nos rangs d'unanimes regrets, l'hommage de notre admiration et de notre douleur.

Certes, jamais plus belle mort n'a couronné plus belle vie, car notre chef est tombé au champ d'honneur, tué par le travail, après une veillée laborieuse dans le palais du Sénat, où l'appelaient les fonctions de sa charge, ayant aux lèvres les mots probité, loyauté, et abonnant eux, préoccupant les plus généreuses de dernière pensée avec son dernier souffle.

. . . . . .

Guyot-Dessaigne fut un bon serviteur de la patrie et de la République : c'est un exemple à imiter, c'est un guide à suivre, avec les sentiments d'une reconnaissance impérissable comme son nom.

Tant de louanges sont peu de chose, hélas ! devant Celui qui juge selon les œuvres.

Aussitôt les discours terminés, le corps a été placé dans un fourgon et dirigé sur Clermont-Ferrand où, demain matin, auront lieu un service religieux et l'inhumation.

A. J.

Place Vendôme, un sous-brigadier des agents du 1er arrondissement a été renversé par un landau qui a amené les membres du bureau du Sénat. Atteint par la flèche de la voiture, il a été grièvement blessé et soigné à la pharmacie de la rue Castiglione.

Le successeur de M. Guyot-Dessaigne

Ainsi que nous l'avons annoncé, la vacance du ministère de la Justice ne sera comblée que demain.

Si nos renseignements sont exacts, les candidatures sénatoriales possibles est dû être écartée par la raison primordiale que, le ministre décédé étant un député, c'est à un député qu'il a paru que devait être attribuée sa succession, pour ne pas modifier, au cours de l'existence du ministère, l'équilibre parlementaire qui a présidé à sa constitution.

Reste l'éventualité d'un changement de portefeuille parmi les ministres actuels et du passage, par exemple, de M. Barthou ou de M. Briand à la place Vendôme, ce dernier y transférant les cultes avec lui. Bien, dans cet ordre d'idées, ne peut être affirmé dans un sens ou dans l'autre, car c'est là pour le cabinet une question d'ordre politique intérieur, peut-être même, jusqu'à un certain point, de convenance personnelle, qui ne peut être tranchée qu'après que les intéressés auront fait connaître leur sentiment au Conseil.

Il paraît cependant de plus en plus probable que la succession de M. Guyot-Dessaigne sera dévolue à M. Jean Cruppi, vice-président de la Chambre, président du groupe de la gauche radicale.

ÉCHOS PARLEMENTAIRES

LA LOI BOUDENOOT

M. le ministre du Travail a eu une entrevue avec M. Weddington, président, et M. Boudenoot, rapporteur de la Commission, chargée d'examiner le projet de loi des huit heures dans les mines.

Le ministre a demandé au président et au rapporteur de vouloir bien hâter les travaux de la Commission qui, d'ailleurs, a procédé au sujet du projet de loi à diverses auditions.

L'INVALIDATION DE M. ARCHIMBAUD

Dijon, 3 janvier. — Une meeting de protestation contre l'invalidation de M. Archimbaud a été tenu à Saillans, chef-lieu de canton. Les protestataires, au nombre d'environ 7 à 800, ont décidé par acclamation de soutenir à la future élection législative, en remplacement du député déclaré inéligible, la candidature de son père, M. Archimbaud, marchand de bois et débitant de tabac à Poyols.

AU MAROC

La prise de la kasbah de Mediouna

Le fait d'armes est important.

En tous cas, il a cette particularité de s'être produit avant l'arrivée du nouveau général remplaçant le général Drude, le général d'Amade, qui s'était précisément embarqué à Cadix pour aller prendre cette kasbah.

Il trouvera donc accomplie la tâche qui semblait lui être assignée. Il ne lui restera plus qu'à organiser la police, car la marche en avant de mercredi a certainement déblayé le terrain.

Le général Drude, qui avait demandé, croyons-nous, dit le *Petit Parisien*, un simple congé d'un mois, et qui avait été en fait remplacé, aura tenu à donner, avant son départ pour la France, le coup de balai final.

L'accident de la « Nive »

D'après les nouvelles reçues du Maroc, l'évacuation du personnel de la *Nive* a pu être effectuée la nuit dernière.

Il ne reste à bord qu'une trentaine d'hommes pour le service du bâtiment et les officiers.

Les opérations de sauvetage reprendront à la prochaine marée si le temps le permet.

Le bon effet des opérations

Lalla-Marnia, 2 janvier. — La reddition du célèbre marabout Si-Mokhtar-Boutchich a produit chez les Beni-Snassen un retentissement considérable. L'effet moral est immense sur l'esprit de ces populations qui voient le promoteur du mouvement antifrançais se livrer aux vainqueurs.

Les Beni-Khaled, dont on redoutait encore l'hostilité, ont reconnu que toute résistance était devenue impossible, par suite de l'occupation par les diverses colonnes de tous les passages du massif, et ont accepté la reddition sans condition, s'en rapportant à la générosité des vainqueurs.

Les résultats obtenus sont dus à l'habileté déployée par le service des renseignements d'Oujda et à l'éveil à la pointe hardie poussée par le lieutenant Lapertolle à qui est due la prise de Boutchich.

Le caïd de Tadjert-ben-Ibacene et le cheik Amed-ben-Ahmed, qui s'étaient réfugiés dans les gorges du massif qu'ils croyaient inaccessibles, ont été capturés par le capitaine Mougin, à la tête d'une section de tirailleurs.

Les troupes ont parcouru en tous sens les massifs sans essuyer un coup de feu de la part des ennemis. Les plus irréductibles de ces derniers ont fait leur soumission.

Les amendes imposées ont été versées presque intégralement.

La colonne Branlières

Un télégramme du général Lyautey annonce qu'une fraction de la colonne Branlières, composée de quatre compagnies de tirailleurs, de deux compagnies de la légion, d'une section de montagne et du goum, a occupé, le 31 décembre, les débouchés du nord du massif montagneux des Beni-Khaleb. Après avoir campé le soir à 1 200 mètres d'altitude, elle a atteint le lendemain le ras Fenghal, le point le plus élevé du massif, à 1 420 mètres d'altitude. Le drapeau français a été hissé et une inscription a été gravée sur le roc en souvenir du passage de nos troupes.

La colonne a reconnu les différentes vallées et les villages environnants, de façon à déterminer les conditions dans lesquelles la pénétration de nos forces de police pourra se faire ultérieurement pour la recherche des armes et le payement des amendes.

L'état sanitaire des troupes est des plus satisfaisants.

Les renforts

Siax, 2 janvier. — Un détachement du 16e escadron du train des équipages de la garnison de Gabès et comprenant 22 hommes conduisant 33 mulets, s'est embarqué, ce soir, sur le vapeur *Félix-Touache*, à destination de Casablanca.

Melilla, 3 janvier. — Le chef d'état-major et un capitaine du génie sont partis pour Marchica, à bord de la canonnière *Moriscotine*, qui avait été demandée télégraphiquement par l'autorité militaire de Mahon.

La canonnière fera une croisière pour appuyer les opérations des troupes espagnoles et faciliter la retraite de la mehalla impériale.

Cadix, 2 janvier. — Malgré le mauvais temps, le général d'Amade est parti pour le Maroc à bord du *Chasseloup-Laubat*.

CASABLANCA ET SES ENVIRONS

Les incidents Castellane-Périgord

Un regrettable incident s'est produit, hier, devant l'église Saint-Pierre de Chaillot, à la suite du service de lady Stanley-Errington, née Talleyrand-Périgord. Une altercation, suivie de voies de fait, a eu lieu entre M. le comte Boni de Castellane, député des Basses-Alpes, et M. Hélie de Talleyrand-Périgord, prince de Sagan.

Voici l'incident tel qu'il a été raconté par les deux adversaires :

— Après avoir assisté au service de notre parente, a dit M. de Talleyrand-Périgord, je suis sorti de l'église : mais, arrivant sous le porche, je me suis heurté à M. Boni de Castellane, qui s'est avancé vers moi et m'a dit des grossièretés. A partir de ce moment, je crois que j'ai dû glisser sur quelque chose qui m'a fait tomber et c'est alors que M. Boni de Castellane, indigné du titre de gentilhomme, s'est précipité sur moi et m'a bouré la tête à coups de canne et à coups de pied.

Des agents et quelques témoins m'ont dégagé ; sur mon insistance, un gardien de la paix a emmené au commissariat de police M. Boni de Castellane, qui se réclamait déjà de l'immunité parlementaire et montrait sa médaille de député pour avoir le droit de rentrer tranquillement chez lui.

Maintenant, quant aux suites de cet incident, je ne puis encore vous dire quelles sont mes intentions.

La version de M. Boni de Castellane est tout autre :

— Pour des raisons qui me sont exclusivement personnelles et qui sont d'ordre absolument privé, je ne suis pas l'ami du prince Hélie de Sagan, avec lequel j'ai cependant des liens de parenté, puisque nous sommes cousins issus de germains.

Il n'est pas non plus sympathique à ma famille ; enfin, les siens le laissent complètement de côté. A tel point que, lorsque quelque événement nous réunit, — baptême, mariage, décès, etc., personne ne l'invite à y assister. Et s'il y vient quelquefois, c'est en intrus ! (sic).

Hier matin, les familles Talleyrand et de Castellane faisaient célébrer un service funèbre à l'église de la rue de Chaillot.

Précédemment je m'y trouvais, en compagnie des miens. A quelques pas de moi, j'aperçus le prince Hélie de Sagan.

Je savais nullement l'intention de le provoquer, lorsque, un peu avant la fin du service religieux, je le vis quitter sa place, s'avancer vers le milieu de l'église, mettre son chapeau sur sa tête et l'ajuster d'un geste insolent ; puis, à pas lents, il sortit de l'église en affectant de me toiser d'un air dédaigneux.

Je le suivis.

Dès que nous fûmes dans la rue, je lui mis la main sur l'épaule et je lui crachai au visage en lui disant : « J'avais oublié de t'envoyer ton étrenne ; les voici ! » Il leva sa canne je levai la mienne et prévins le coup qu'il allait me porter. En même temps, et comme il avançait vers moi, je le bousculai et le jetai à terre, dans le ruisseau voisin, d'où on l'aida peu après à se relever.

Des gardiens de la paix s'approchèrent. Le prince, mon cousin, s'adressa à eux et les pria de m'arrêter et de me conduire au commissariat de police, où il voulait se rendre pour déposer une plainte contre moi. Ma qualité de député m'aurait empêché à ne point me rendre chez le magistrat ; mais je ne voulais pas glisser de mon titre et je m'offris à accompagner mon adversaire au bureau de la rue du Bouquet-Longchamp.

Arrivé devant le commissaire de police, le prince Hélie de Sagan fit le narration de ce qui s'était passé et porta plainte formellement contre moi.

Ajoutons que les deux adversaires avaient été séparés par M. Jean de Castellane.

Si ce violent incident a une suite, ce serait, dit-on, sur le terrain judiciaire.

Tout est bien triste en cette affaire.

LE RÉGIME DES PRISONNIERS ANARCHISTES

M. Clemenceau a adressé aux préfets la circulaire suivante :

Par diverses communications que j'ai reçues de quelques-uns de vos collègues ou de vous-même et de directeurs de circonscriptions pénitentiaires, je constate que l'application du régime tel qu'il se pratique actuellement dans certains établissements, permet à des détenus de faire de la prison un véritable foyer d'agitation anarchiste et d'y continuer la propagande qui a motivé leur condamnation.

Un pareil état de choses ne saurait être toléré.

Vous inviterez le directeur de la prison à ne pas perdre de vue que, pour l'envoi et la réception des « correspondances, communications et objets divers », les détenus politiques restent, comme les autres, à quelque catégorie qu'ils appartiennent, soumis à la règle du visa. Il vise ne devra, en aucun cas, être donné aux correspondances qui contiendraient des appels à l'agitation, des propositions séditieuses, l'apologie de faits qui tombent sous le coup de la loi. Les détenus seront avisés que, s'ils commettent des infractions à cette règle, leur correspondance ne sera plus autorisée qu'avec leur famille.

Aucun article de journal, dont ils seraient les auteurs, ne sera transmis à destination.

La liste des journaux qu'ils peuvent demander à recevoir me sera communiquée avant d'être accueillie. Vous pourrez, d'ailleurs, me soumettre tous les cas où la décision vous paraîtra sujette à quelque doute. Les demandes d'autorisation de visites, autres que celles qui visent les membres de la famille et le défenseur devront m'être transmises. Elles devront comporter l'indication des qualités des visiteurs.

Si la vie en commun, dont les détenus peuvent être appelés à bénéficier donne lieu, ainsi que cela m'a été signalé, à l'organisation de conférences de propagande, si elle permettait à quelques-uns de provoquer du désordre parmi leurs codétenus, il conviendrait de faire immédiatement cesser cet abus, et, ainsi que l'a prévu l'article 4 de l'arrêté de 1897, les détenus devraient placés en cellule ou en chambre individuelle.

Çà et là

Morts d'hier

Le vicomte Constant de Maistres de Maulion, ancien ingénieur en chef du P.-L.-M., 88 ans, à Mustapha. — Le capitaine d'artillerie coloniale Heiss, 46 ans, à Dingerville. — Le professeur Albert Hoffa, orthopédiste, à Cologne. — M. Souffleot-Desnagny, ministre de France à Assomption.

A l'Académie française

L'Académie française a désigné hier les membres de la Commission qui seront chargés d'entendre jeudi prochain la double lecture des discours de la réception du 15 janvier : éloge de M. Edmond Rousse par son successeur, le marquis de Ségur et réponse au récipiendaire par M. Albert Vandal, remplaçant M. François Coppée, malade. La Commission comprend M. Albert Vandal, M. Gaston Boissier, secrétaire perpétuel et MM. René Bazin, Maurice Donnay, Costa de Beauregard, Albert de Mun, Jules Claretie, Jules Lemaître et Henri Houssaye.

ÉCHOS DE PARTOUT

Le prince Georges de Grèce et la princesse Marie, sa femme, sont partis de Rome pour le Pirée.

Le combustible manque dans plusieurs usines de Saint-Etienne.

L'une des plus importantes vient de fermer six de ses métallurgistes pour huit jours, faute de combustible.

M. Fallières a rendu hier à M. Loubet, ancien président de la République, la visite qu'il en avait reçue mercredi à l'occasion de la nouvelle année.

En l'église Saint-Médard de Croll, on a célébré, devant une nombreuse assistance, le 25e anniversaire de l'ordination sacerdotale et de l'arrivée dans la paroisse de M. l'abbé Carpesa, 1er vicaire.

Le grand-duc régnant de Mecklembourg-Schwerin est arrivé à Cannes. Il est descendu chez sa mère la grande-duchesse.

RÉUNIONS ET CONFÉRENCES

Ligue patriotique des Françaises

Conférences de la semaine

Le dimanche 5 janvier. — A Saint-Genou, vicomtesse de Vésdré ; à Nuits-Saint-Georges, Mlle Devuns ; à Saint-Dizaire, M. Gaston Mary ; à La Rochelle, Mlle de Valette et M. Duval-Arnould.

Le 6 janvier, à Marans : le 7 janvier, à Saint-Jean-d'Angély ; le 8 janvier, à Saintes ; le 9 janvier, à Cognac, par Mlle de Valette et M. Duval-Arnould.

LES CONFÉRENCES DE L'ABBÉ BORDRON

M. l'abbé Bordron va faire dans les Côtes-du-Nord une vigoureuse campagne contre la Franc-Maçonnerie.

Il parlera dimanche 5 janvier à Saint-Brieuc ; lundi, à Lamnion ; mardi, à Guingamp ; mercredi, à Loudéac, et jeudi à Dinan.

Dimanche 12, il sera dans la Somme. Il parlera à Saint-Quen et le lendemain à Montdidier.

ÉCHOS RELIGIEUX

A Lourdes

Le cinquantenaire des apparitions de Notre-Dame à Bernadette Soubirous

Le 11 février 1908 commenceront les fêtes du cinquantième anniversaire des apparitions de la Très Sainte Vierge à Bernadette Soubirous dans la Grotte de Massabielle à Lourdes.

Le Souverain Pontife a bien voulu, à la demande de l'évêque de Tarbes, accorder un jubilé solennel avec indulgence plénière qui pourra se gagner à Lourdes du 11 février 1908 au 11 février 1909.

De toutes parts, on s'organise pour venir à Lourdes durant cette année du cinquantenaire.

Voici succinctement résumée la nomenclature des pèlerinages déjà annoncés :

11 février. — Toulouse, Bordeaux, Angers, l'Allemagne, l'Italie.

5 mai. — Tournai (Belgique).

15 mai. — Valence (Espagne).

30 avril. — La Savière.

Mai. — Barcelone (Espagne), Lyon, Metz.

Juin. — Madrid (Espagne), l'Irlande.

Juillet. — La Tunisie, Palma (Iles Baléares).

Août. — Arras, Grenoble, National français.

Septembre. — Metz, la Bretagne, Nancy, Besançon, l'Autriche, Florence (Italie), Cambrai, National belge.

A dates non fixées :

Figueras (Espagne), Alger, Soissons, le Canada, le Mexique.

NOS AMIS DÉFUNTS

Sacré Cœur de Marie, soyez mon salut

M. Paul Darotte, à Beines (Yonne), 41 ans, laissant cinq petits enfants en bas âge. — Mme Le Bourlier, 85 ans, à Saint-Pierre-sur-Dive. — Mme Amédée Le Bozac, à Lannion. — M. Jules Anger, à Carrouges (Orne). — M. Romain-Julien Gratien, ancien médecin, à Dingé (Ille-et-Vilaine), 86 ans. — M. Edouard Jeandel, à Dombasle (Meurthe-et-Moselle), ami dévoué de toutes les œuvres catholiques, mais spécialement de la bonne presse, pour laquelle il s'épargnait ni temps, ni argent. — M. Jean Monlien (ex-Frère Clément), à l'hospice Sainte-Marie de Gaël, 72 ans.

FIANÇAILLES

Nous recommandons aux prières de nos lecteurs les fiançailles de Mlle Suzanne René-Bazin avec le comte Tony Cafra, avocat à Nantes.

INFORMATIONS DU SOIR

M. Clemenceau a définitivement arrêté le choix du successeur du ministre de la Justice qu'il proposera demain à l'agrément de ses collègues dans le Conseil des ministres qui sera tenu à l'Elysée.

Dès maintenant, nous pouvons dire que le nouveau garde des sceaux sera pris parmi les députés, comme son prédécesseur, et d'autres termes toute candidature sénatoriale paraît écartée.

LA PRISE DE LA KASBAH

Le gouvernement a appris par une dépêche de l'amiral Philibert que c'est le colonel Beaugeard qui a dirigé les opérations militaires qui ont abouti à la prise de la kasbah de Mediouna.

On sait que c'est le colonel qui exerçait le commandement par intérim depuis le remplacement du général Drude.

Nous pouvons ajouter que le général Drude avait, en apportant par dépêche au gouvernement l'autorisation de faire l'expédition sur la kasbah de Mediouna.

Le ministre de la Guerre répondit par un refus, en faisant observer au général Drude qu'ayant demandé lui-même à être mis en congé pour raisons de santé, il ne pouvait se charger de la direction d'une pareille opération.

Disons en terminant que le général Drude a reçu aujourd'hui l'ordre de venir à Paris pour fournir des explications.

Le gouvernement va envoyer une dépêche de félicitations au général Lyautey, pour la manière brillante dont il a conduit et mené à bonne fin les opérations contre les Beni-Snassen.

On savait du corps expéditionnaire du général Lyautey va être rapatrié en Algérie.

(*Temps.*)

INCENDIE D'UN WAGON-LIT

Saint-Pétersbourg, 3 janvier. — Un violent incendie a éclaté près de Saint-Pétersbourg, dans un wagon-lit d'un express de la ligne de Varsovie.

Le train ne s'étant pas immédiatement, plusieurs voyageurs se sont jetés par les fenêtres et se sont blessés.

Le wagon a été complètement brûlé ainsi que tous les bagages et une forte somme d'argent disparaît en ce trouble.

Toulon, 3 janvier. — Ce matin, le sous-marin *Dorade*, commandé par le lieutenant de vaisseau Samichon, s'est trouvé dans une situation très critique.

Son hélice refusa de fonctionner au moment où il se trouvait non loin de la jetée sur laquelle les lames le poussaient rapidement.

Le remorqueur *Promadaire* vint heureusement au secours du sous-marin, qui put être remorqué dans le port sans avarie.

Toulon, 3 janvier. — Le croiseur *Descartes* a appareillé à midi pour le Maroc, après avoir embarqué d'importants approvisionnements.

Dunkerque, 3 janvier. — Un trois-mâts est en perdition entre Walden et Grevelines. Le canot de sauvetage gravelinois va au secours des naufragés, ainsi que plusieurs remorqueurs dunkerquois.

Tavira (Portugal), 3 janvier. — Le vapeur norvégien *Fjelhal*, chargeant des cercueilles à Tavira (Algarve) a fait naufrage sur un banc de sable.

Le navire n'est pas considéré comme perdu. Il n'y a pas de morts.

FEUILLETON DU 4 JANVIER 1908 — 15 —

FACE AU DEVOIR !

— Et puis, quand vous saurez tout cela, quel avantage en tirerez-vous ?

— Quand donc arriverai-je à te faire comprendre que *nous*, et tu sais de qui je parle quand je dis *nous*, devons *tout* connaître pour *tout* gouverner ? Notre intérêt, à nous, est que les châteaux et les maisons de campagne restent vides ou soient occupés par des habitants de passage, au hasard des locations d'agence. Rarement ceux-ci constituent un danger pour le progrès, tel que nous l'entendons. Ils ne s'intéressent ni à la terre ni aux terriens. Ce pays, depuis longtemps, voit défiler les uns de les autres. Admettons même que les de Viremont soient ruinés, ils sont de trop ici ! Cependant, il faut tout d'abord les étudier, écoute-moi bien : connaître leur degré de gêne, il y a tant de moyens d'agir sur ceux dont la situation est difficile. Mieux vaut faire d'eux un instrument, si, s'il se peut, user de l'influence qu'ils pourraient avoir dans le pays..... à notre profit. Ce sera une tâche matinale, si nous ne réussissons pas, nous nous débarrasserons d'eux, ou nous les paralyserons, ou nous les ferons partir. Tu es trop jeune pour me parler du passé, je vais interroger Ludel, et toi, tu resteras muet.

Ils revinrent au cabaret.

La patron du Blaireau ne se méfiait guère des consommateurs qui buvaient beaucoup et payaient bien : tel était le cas de Marius.

A la première question posée sur le retour des châtelains de Brivonne, le cabaretier se montra catégorique.

— On dit que c'est tant mieux ! les châteaux vides, ça fait les boutiques vides.

— En dehors des boutiques vides, ce qui est exagéré, reprit Marius, ou des boutiques pleines, ce qui l'est aussi, la famille de Viremont méritait de l'animation, n'est-ce pas? du va-et-vient ? Cela distrayait... vous tous.

— Possible ! et on ne sait pas ce qu'ils feront maintenant.

— Et que faisaient-ils, autrefois ?

— Comme vous le dites, du va-et-vient. M. de Viremont était aimable, Madame et lui donnaient à tous les besogneux; seulement, ils s'ennuyaient, *rapport* aux voisins qui n'étaient pas gais : c'est elle qui n'a plus voulu revenir... paraît-il.

— Est-on content de leur retour ? réitéra Cornille.

— Plutôt oui. Pour tout dire, il y a les élections qui vont avoir lieu l'année prochaine.

— Et quel lien y a-t-il entre le retour de M. de Viremont et les élections ? Je n'en vois aucun ? suggéra Marius alarmé.

Tout en clignant des yeux du côté de Pierret, Cornille versait du vin blanc aigrelet dans la troisième verre que le patron du Blaireau avait, comme par hasard, posé sur la table.

— Pour tout dire, répéta une seconde fois Ludel, qui affectionnait cette entrée en matière, on commence à avoir trop de M. le maire ! Jadis, quand on l'a nommé, il n'était pas un méchant homme... A tirait bien un peu le couverture à lui, mais pas trop fort, et, vrai, nous en sommes tous là ! Depuis un temps et un temps, il n'est plus tenable, et, ma foi, depuis huit jours, cela dépasse la mesure.

— Alors ?

— Alors, c'est tout simple, on ne le renommera pas.

— Vous nommeriez M. de Viremont ? interrogea Marius, les sourcils froncés et le regard glissant vers Pierret.

— Pourquoi pas ?

— Il refuserait, affirma Cornille. Un monsieur qui a quitté la pays parce qu'il *ne s'y amusait pas assez* n'ira pas s'ennuyer de paperasses, de réclamations comme vous en faites toujours, vous autres paysans !

— Mais, pour les paperasses, il y a le secrétaire de la mairie, et pour les réclamations, on en ferait peut-être moins ! Il y en a qui ont pour seule cause les tracasseries de M. le maire; le maire parti, cela cesserait.

— Je vous dis qu'il n'acceptera pas !

— Il ne refusera pas de donner des conseils. Ici, il n'y a que des gens qui ont besoin d'*en recevoir* et il n'y en a pas pour en donner !

Marius haussa les épaules.

— Brisons-là ! dit-il; vous verrez que dans six semaines, vous aurez trop du châtelain, et que lui aura assez de vous !

— Je dis, moi, répondit Pierret, obéissant à la suggestion des prunelles de Cornille, qu'il nous faut un maire qui fasse obtenir des choses au pays, un maire qui soit pour le gouvernement !

— Voilà qui est bien parlé ! proclama Cornille.

Ludel hochait la tête.

— Il en fait assez de courbettes au gouvernement, notre maire ! nous n'en sommes ni plus riches ni plus heureux pour cela ! Les choses à obtenir c'est « quelquefois », tandis que les tracasseries c'est « toujours » ! Puis, qu'est-ce qui dit que ce gouvernement va rester longtemps ? Il ne faut pas croire qu'il plaise à tout le monde.

— Que dites-vous là ? prononça Marius les sourcils froncés, menaçant.

— La vérité ! répliqua Ludel sans s'émouvoir.

— Et quels sont ceux d'ici auxquels le gouvernement ne plaît guère ?

— Je ne suis pas chargé par eux de vous dire leur nom !

Cornille fit un signe expressif à Pierret.

Le patron du Blaireau les regarda avec un peu d'inquiétude, et, en homme qui juge prudent de ne s'aliéner personne :

— Il faut bien avouer, prononça-t-il, que si on écrivait sur des pages les louanges des uns et les reproches des autres, ça ferait un gros livre.

— Aussi, gardez votre maire ; s'il fait parfois des choses qui ne vous plaisent pas, dites à ceux qui le critiquent qu'il agit pour le bien de tous.

Ludel se gratta la tête, et, sans regarder ses hôtes :

— Peut-être que M. Letaneur voudrait mieux, au moins d'après ce qu'il raconte, seulement on dit toujours cela de soi-même; il a rudement envie d'être maire. Dommage que...

— N'hésitez pas, achevez !

— Dommage qu'il soit un peu fouine, quoiqu'il n'en ait point le museau.

— Qu'entendez-vous par là ?

— Vous êtes un homme de la ville, vous ne savez pas que la fouine pénètre dans le basse-cour ?

— Eh bien !

— Eh bien ! M. Letaneur fouine dans les porte-monnaie !

— Ah ! ah ! votre bon maire serait remplacé par un voleur de grands chemins !

— Vous ne voudriez pas ! M. Cornille ! Non, des fois ! à son âge ! C'est un usurier à ce que l'on prétend !

Cornille évita de répondre.

— Eh bien ! mon ami, pourquoi prenez-vous pour enseigne *Au Blaireau*, si vous méprisez les fouines ? Je suis de la ville et je sais pourtant que le blaireau fait autant de dégâts que la fouine....

— Possible ! mais l'enseigne était là quand j'ai pris le cabaret ! et changer d'enseigne, voyez-vous, cela éloigne la clientèle qui a ses manies !

— Revenons à la question, imposa Marius en remplissant le verre du cabaretier ; Letaneur ne plaira guère à M. de Viremont.

— Je vous ai dit qu'on verrait avec lui ; pour cela il ne voudra pas être ennuyé.

Ludel s'interrompit pour vider son verre aussitôt plein. Il ferma les yeux pendant quelques instants et reprit :

— Il faut comprendre qu'il sera quelqu'un dans le pays, les étrangers ne sont pas tout.

Cornille se mordit les lèvres.

— C'est vrai, dit-il, se faisant conciliant ; je l'ai toujours pensé, et comme j'aime ce pays-ci et que je voudrais y faire du bien, je cherche à devenir propriétaire. Il faudra me prévenir quand il y aura une bicoque à vendre.

Il versa une nouvelle rasade, la cinquième, qui fut absorbée comme la précédente.

— Eh bien ! articula Ludel, vous avez là votre homme de confiance, il vous trouvera cela.

Sa bouche devenait pâteuse. Il ne fallait pas pousser les choses plus loin.

Cornille vida la bouteille dans son propre verre, et se renversa en arrière, bâillant.

— Est-ce que M. de Viremont se laisserait porter à la députation ? demanda-t-il après un instant de silence.

Ludel clignait des paupières.

— Vous disiez tout à l'heure qu'il ne voudrait pas être maire quand je disais que c'était possible qu'il voulût bien, et vous me demandez patelinement s'il voudrait être notre député ? Si je vous dis : Oui, vous autres l'air de me prendre pour un imbécile, et je dis : Non, c'est moi qui trouverait que j'ai suis un ! Vous n'êtes pas gentil pour moi, Monsieur Cornille.

— Je vous considère, mon cher Monsieur Ludel, comme l'homme le plus intelligent et le plus influent du pays ! Si la fantaisie de se faire élire député venait à M. de Viremont, vous le combattriez de toutes vos forces ?

Le cafetier hochait la tête :

— Une bonne famille qui n'est pas née d'hier, qui a fait du b